

LE CRT COTE D'AZUR FRANCE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES S'ENGAGENT À PROMOUVOIR L'AGRITOURISME SUR LA #COTEDAZURFRANCE



© Xavier Giraud

LE 24 MAI 2024,

Engagé dans la promotion de l'offre écotouristique azurienne, le Comité Régional du Tourisme (CRT) Côte d'Azur France a signé ce jour une convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes visant à pérenniser un partenariat en faveur de la structuration et de la promotion de la filière Agritourisme sur la #CotedAzurFrance. Fortes d'une volonté commune de valoriser les producteurs et savoir-faire locaux ainsi que les territoires ruraux, les trois entités ont acté leur engagement au service de l'agritourisme azurien.

UNE DESTINATION RURALE INSOUÇONNÉE

Connaissant un véritable essor en France comme en Europe, l'agritourisme comprend l'ensemble des activités touristiques qui peuvent être exercées par un agriculteur : ventes en direct à la ferme, séjours en immersion dans les exploitations agricoles, ou encore échanges avec les professionnels pour (re)découvrir leur savoir-faire agricole, le temps d'une journée, d'un week-end ou plus.

Si la Côte d'Azur est célèbre pour son littoral, il faut rappeler que le département des Alpes-Maritimes est rural pour 80% de son territoire. La Côte d'Azur a beaucoup à offrir aux touristes curieux de découvrir une destination au travers de son terroir et de ses savoir-faire agricoles avec près de 1200 exploitations agricoles, 25 établissements labellisés « Bienvenue à la Ferme », 160 produits et services marqués « Esprit Parc National » dans le Parc National du Mercantour, 12 activités et producteurs marqués « Valeurs Parc » dans le PNR des Préalpes d'Azur.

DES ACTEURS ENGAGÉS

Constituant un secteur d'activité important de l'économie locale azurienne et un levier d'attractivité puissant pour l'ensemble de la destination, l'agriculture et l'agritourisme sont au cœur des stratégies des acteurs signataires.

Le CRT Côte d'Azur France, dont la principale mission est la promotion de la destination Côte d'Azur, en France et à l'international, est ainsi engagé dans diverses missions pour un tourisme plus durable :

- Assurer une répartition lissée des flux touristiques, dans le temps et dans l'espace, autour de filières affinitaires dont l'agritourisme.
- Fidéliser un tourisme de proximité tout en cherchant à renouveler les primo-visiteurs.
- Promouvoir l'offre écotouristique azurienne et valoriser les savoir-faire et les producteurs locaux, au travers de sa stratégie de marque territoriale CÔTE d'AZUR FRANCE qui rassemble aujourd'hui 16 entreprises azuréennes partenaires.
- Valoriser sur les réseaux sociaux (environ 900K followers tous réseaux confondus) la diversité de l'offre touristique azurienne et un positionnement unique entre mer et montagne. Enrichissement du site de destination www.cotedazurfrance.fr avec de nombreux contenus éditoriaux permettant de mettre en lumière une autre façon de découvrir la Côte d'Azur et d'apprécier la diversité de ses paysages, ses traditions, à la rencontre des acteurs locaux.
- Faire découvrir un tourisme gourmand par le prisme des restaurants agritouristiques qui favorisent les circuits courts et relayer des événements en lien avec l'agritourisme et l'artisanat.
- Rassembler l'ensemble des acteurs territoriaux dans le cadre d'une démarche de communication partagée autour d'un Plan d'actions fédérateur.

La politique GREEN Deal du Département des Alpes-Maritimes, initiée en 2017 par le Président du Conseil départemental Charles Ange Ginésy, a pour objectif de concrétiser des actions en matière de développement durable comme :

- La promotion d'une agriculture durable et des circuits-courts (Programme « 06 à table »).
- Le développement des énergies renouvelables et de l'économie d'énergie.
- La gestion et l'entretien des Parcs Naturels Départementaux.
- La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.
- La modernisation des exploitations, le développement des démarches biologiques et innovantes en soutien à l'installation des jeunes agriculteurs.

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes contribue, par ses activités dans le secteur agricole et forestier, au dynamisme des Alpes-Maritimes dans une logique de développement durable notamment à travers ses actions :

- Amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières.
- Soutien de la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs et développement de l'emploi et du tissu local.
- Développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles.
- Préservation et valorisation des ressources naturelles, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et lutte contre le changement climatique.

DES OBJECTIFS DÉFINIS

Œuvrant à la préservation des territoires et à la valorisation du développement durable, le CRT Côte d'Azur France, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes s'engagent par cette convention à coopérer autour des thématiques suivantes :

- Veille et diffusion de l'information : identification des exploitations agricoles souhaitant élargir leurs activités et services au tourisme en intégrant une dynamique agritouristique.



- Recensement de l'offre par la mise à jour et l'actualisation des informations sur le système d'information touristique APIDAE.
- Structuration de l'offre agritouristique, notamment d'itinéraires touristiques comme « Les Routes des saveurs ».
- Valorisation et promotion des savoir-faire locaux et territoires ruraux au Salon International de l'Agriculture.
- Communication renforcée pour 2024 avec l'enrichissement de [l'interface web dédiée à l'agritourisme](#) sur le site grand public du CRT Côte d'Azur France et la mise en avant de la thématique sur les réseaux sociaux et outils de communication.

« Le soutien à l'agriculture et au tourisme sont deux politiques au cœur de l'action de la collectivité départementale. L'ambition du Département est d'accompagner la filière agricole. Pour cela, l'un des volets du Plan départemental agricole 2022-2028 s'attache notamment à promouvoir le circuit-court. C'est dans cette voie que s'inscrit la convention signée avec le CRT Côte d'Azur France et la Chambre d'agriculture : l'agritourisme, c'est redécouvrir les savoir-faire locaux, visiter les exploitations, et privilégier la vente en direct à la ferme ! Je suis convaincu que ce nouveau mode de tourisme, plus responsable, va rencontrer un franc succès dans les Alpes-Maritimes, et sera un levier supplémentaire pour encourager les jeunes agriculteurs à s'installer sur nos terres. Le tourisme sur la Côte d'Azur ne peut pas être réduit à son littoral, le moyen et le haut-pays ont également énormément à offrir, à commencer par des produits locaux exceptionnels et reconnus qui participent au rayonnement de notre territoire. »

Charles Ange GINÉSY, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

« Le territoire azuréen dispose de richesses encore parfois méconnues du grand public en termes d'offre agritouristique. Je suis donc très heureuse de porter cette démarche soudée de valorisation du territoire rural azuréen qui défend l'art de vivre et une spécificité mer-montagne unique, dans laquelle notre destination puise sa richesse et sa diversité. Les opportunités de découvrir nos moyen et haut-pays ne manquent pas et nous invitons tous nos visiteurs à partir à la rencontre de nos apiculteurs, parfumeurs, éleveurs, oléiculteurs, maitres-verriers, viticulteurs ou encore agrumiculteurs et céramistes qui seront ravis de les accueillir tout au long de l'année et de partager avec eux leur passion pour un terroir d'exception. Loin des idées préconçues, l'agritourisme représente un puissant levier d'attractivité pour le territoire azuréen. En ce sens, la signature de cette convention confirme, dans la continuité de la politique Green Deal du Département, l'engagement du CRT Côte d'Azur France à travailler main dans la main avec la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes. Ensemble, nous cultivons les expériences authentiques et veillerons à promouvoir nos savoir-faire locaux, car notre destination mérite d'être reconnue aussi pour son terroir et le développement de l'agritourisme. »

Alexandra BORCHIO FONTIMP, Présidente du CRT Côte d'Azur France.

« L'agritourisme est un vrai atout pour le monde agricole. Des femmes et des hommes passionnés présentent leurs produits, leurs savoirs faire et accueillent sur leurs exploitations des touristes venus de tous horizons offrant un moment de convivialité à ne pas manquer. La signature de cette convention est un atout pour nos territoires et nos agricultrices et agriculteurs. Faire connaître et apprécier notre territoire à travers une visite, un repas gourmand en ferme auberge, un instant d'évasion avec des chambres d'hôtes et des gîtes, des produits savoureux. Il y a de quoi régaler tous les gourmets et les amoureux des paysages Maralpins. Ensemble nous pouvons travailler main dans la main et développer l'agritourisme des Alpes-Maritimes. »

Michel DESSUS, Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes



Contact Presse Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France

Eléonore Friess | +33 (0)4 93 37 78 82 | +33 (0)6 07 07 09 99

e.friess@cotedazurfrance.fr | www.cotedazurfrance.fr | #CotedAzurFrance

À PROPOS DU CRT CÔTE D'AZUR FRANCE

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) CÔTE d'AZUR FRANCE, présidé par Alexandra Borchio Fontimp, Sénatrice des Alpes-Maritimes et Conseillère départementale des Alpes-Maritimes, est l'organisme institutionnel officiel en charge de la mise en œuvre de la stratégie de promotion de la Destination CÔTE d'AZUR FRANCE auprès du marché national ainsi qu'à l'international. Composé de trois pôles marketing opérationnels (Marketing de l'offre, Marketing Content & Digital et Sales Marketing), le CRT Côte d'Azur France met en œuvre chaque année une centaine d'actions de promotion en France et à l'étranger. Gestionnaire de la marque CÔTE d'AZUR France, le CRT Côte d'Azur France est en charge également du développement de la stratégie de marque territoriale ainsi que de son programme de licence www.marque-cotedazurfrance.com.

